

Vérification de l'index des compagnies

Rapport final

Rapport n° 21/10

Le 7 décembre 2010

Distribution

Président et chef de la direction
Premier vice-président, Services juridiques et secrétaire
Premier vice-président et chef de la direction financière
Vice-président et chef de la gestion des risques
Vice-président et contrôleur général
Vice-président, Gestion du portefeuille
Chef des Services juridiques et secrétaire adjoint principal
Directeur de groupe, Services d'évaluation des risques de crédit
Directeur de groupe, Gestion des actifs
Chef adjoint des Services juridiques, Services juridiques – Assurances
Avocat-conseil principal, Services juridiques – Assurances

c.c. : Premier vice-président, Solutions technologiques et d'affaires
Premier vice-président, Ressources humaines et services généraux
Premier vice-président, Développement des affaires
Premier vice-président, Assurances
Premier vice-président, Groupe des produits de financement
Vice-président, Planification stratégique et communications
Directeur de groupe, Planification et relations gouvernementales
Directeur principal, Bureau du vérificateur général
Directeur, Bureau du vérificateur général

Équipe de vérification :

S. Slechta
J. Rosenbaum
J. Krys

Vice-présidente, Vérification interne

Monica Ryan

Introduction

Conformément à son plan de vérification de l'exercice 2010, la Vérification interne d'EDC a effectué la phase II de la vérification de l'index des compagnies (CI). L'index des compagnies est l'un des dépôts centraux d'information sur les clients d'EDC. Les dossiers clients comprennent des données comme le nom, l'adresse, le nom de la personne-ressource, le type et la classification des risques, le secteur et le segment d'activité, le chiffre d'affaires annuel et la hiérarchie des sociétés affiliées. L'index des compagnies est fréquemment utilisé au sein de l'organisation par les Services juridiques - Finances, les Assurances, le Financement, le Développement des affaires et le Bureau de gestion des risques, notamment pour : entrer dans le dossier des clients des restrictions liées au terrorisme et à la corruption, fournir de l'assistance pour des approbations de crédit du groupe, et recenser les garanties des sociétés affiliées et de la société mère.

Objectifs et portée de la vérification

La phase I de cette vérification qui portait sur l'évaluation des contrôles d'intégrité des données contenues dans les principaux champs de l'index a été effectuée en 2009. À l'exception de deux champs (soit ceux correspondant à la classification du risque et aux alertes anti-terrorisme et anti-corruption), nous avons constaté que la propriété des données contenues dans le répertoire des entreprises n'est pas bien établie. Un risque important pèse donc sur l'intégrité des données. Pour pallier ces lacunes, des solutions permanentes ont été mises en place par des équipes sectorielles afin de valider et de corriger les données de l'index des compagnies au fur et à mesure des transactions.

L'objectif de la phase II de la vérification consistait à évaluer l'efficacité de la conception des contrôles exercés sur la classification des risques et sur les alertes anti-terrorisme et anti-corruption. L'efficacité des solutions palliatives établies de manière permanente par les équipes sectorielles sera évaluée dans le cadre des vérifications des processus sur lesquels elles portent.

Le travail de vérification sur le terrain a été effectué en septembre et en octobre 2010.

Opinion de la Vérification interne

Selon nous, les contrôles d'intégrité des données de l'index liées à la classification des risques et les alertes anti-terrorisme et anti-corruption sont *bien contrôlés*¹. Un problème modéré² constaté est décrit à la section suivante.

¹ Nos opinions standard de vérification sont les suivantes :

- **Contrôles forts** : Des contrôles clés ont été efficacement conçus et fonctionnent comme prévu. Des contrôles internes exemplaires existent. Les objectifs du processus vérifié sont très probablement atteints.
- **Bien contrôlé** : Des contrôles clés ont été efficacement conçus et fonctionnent comme prévu. Les objectifs du processus vérifié sont probablement atteints.
- **Possibilités d'améliorations** : Un ou plusieurs contrôles clés n'existent pas, ne sont pas bien conçus ou ne fonctionnent pas comme prévu. Il se peut que les objectifs du processus ne soient pas atteints. Du point de vue des finances et/ou de la réputation, l'incidence sur le processus vérifié est plus qu'insignifiante. De promptes mesures s'imposent.
- **Non contrôlé** : De nombreux contrôles clés n'existent pas, ne sont pas bien conçus ou ne fonctionnent pas comme prévu. Les objectifs du processus ne sont probablement pas atteints. Du point de vue des finances et/ou de la réputation, l'incidence sur le processus vérifié est importante. Des mesures doivent être prises immédiatement.

² Cotes attribuées aux résultats de la vérification :

- **Problème majeur** - Un contrôle clé n'existe pas, est mal conçu ou ne fonctionne pas comme prévu et le risque financier et/ou de réputation est plus qu'insignifiant. L'objectif du processus sur lequel porte le contrôle ne sera probablement pas atteint. Des mesures correctives sont requises pour que les contrôles soient rentables et/ou que les objectifs du processus soient atteints.
- **Problème modéré** - Un contrôle clé n'existe pas, est mal conçu ou ne fonctionne pas comme prévu et le risque financier et/ou de réputation pour le processus est plus qu'insignifiant. Cependant, un contrôle compensatoire existe. Des mesures correctives sont requises pour éviter de compter uniquement sur les contrôles compensatoires et/ou pour s'assurer que les contrôles sont rentables.
- **Problème mineur** - Faiblesse dans la conception et/ou dans le fonctionnement d'un contrôle qui n'est pas un contrôle clé. Il est peu probable qu'il y ait des répercussions sur la capacité d'atteindre les objectifs. Des mesures correctives sont suggérées pour s'assurer que les contrôles soient rentables.

Constatations de la vérification et recommandations

1. Gestion des alertes anti-terrorisme et anti-corruption

La politique anti-corruption d'EDC prescrit que des contrôles préalables additionnels doivent être effectués lorsque le demandeur d'un service est inscrit sur certaines listes publiques d'exclusion. En conséquence, les Services juridiques mettent des alertes aux inscriptions de l'index des compagnies qui correspondent à ces entités. À l'heure actuelle, l'ajout de ces alertes dans l'index s'effectue manuellement, ce qui laisse place à l'erreur. D'ici à ce qu'une méthode automatisée de saisie des codes soit mise en place, nous recommandons qu'une deuxième personne vérifie les alertes entrées, de façon à réduire les risques d'erreur.

Constatation - Problème modéré

Responsable de l'intervention - Avocat-conseil principal, Services juridiques – Assurances

Date d'échéance - Terminé

Conclusion

Les constatations et recommandations de la vérification ont été communiquées à la direction et acceptées par celle-ci, qui les a mises en œuvre durant la vérification. Nous tenons à remercier la direction de son soutien tout au long de la vérification.